

PROVENCE / SERVICES

CONVOIS DE MARSEILLE

10h00. PIRO Antoine, 87 ans, hôpital Nord, 15e.
10h00. LE GRATIET Suzanne née GUENODEN, 96 ans, chapelle funéraire Saint Pierre, 5e.
10h00. HÉROS Marcelle, née AUTIER, 95 ans, église Sacré-Coeur, 8e.
10h00. ALLETRU Henry, 95 ans, chapelle funéraire phocéenne, 9e.
10h00. GARCIA Joseph, 99 ans, chapelle hôpital Saint Joseph, 8e.
10h15. NAZON René, 82 ans, crématorium Saint-Pierre, 5e.
10h30. COPPOLA Lucie, née BERTUCCI, 86 ans, chapelle chambre funéraire du 11e.
10h30. GHISU Josette, 89 ans, chapelle de l'oeuvre Timon David, 7e.
14h00. KASSAPIAN Emilie, née Goume, chapelle chambre funéraire du 11e.
14h00. FRANCO Antoinette Vve. GARIVIER, 87 ans, funéraire municipal Saint-Pierre, 5e.
14h30. FAVALORO Francis, 86 ans, église Saint-Augustin, 12e.
14h30. PIERRISNARD Simone, née SOLERI, 91 ans, paroisse de Saint-Loup, 10e.
13h30. BERNARD Solange, née DECANter, 86 ans, crématorium Saint-Pierre, 5e.

UTILES

MARSEILLE

NOUS CONTACTER

La Marseillaise
 17 cours Honoré d'Estienne d'Orves
 Tel: 04.91.57.75.00
 redaction@lamarseillaise.fr
Abonnements
 Tél. : 04 91 57 75 20.
 adminventes@lamarseillaise.fr
Publicité
 Tél. : 04.91.57.75.34 ou 04.91.57.75.42

URGENCES

Samu : 15
Police secours : 17
Pompiers : 18
SOS Cardio
 Tél : 04.91.59.28.40
SOS Médecins
 Tél : 04.91.52.91.52
Centre anti-poison
 Tél : 04.91.75.25.25
Urgences de la main
 Tél 04.91.38.36.52
Consultations de médecine générale
 Hôpital Nord
 Permanence médicale de 16h-19h30
 Tél : 04.91.96.49.59
Hôpitaux
 Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (Conception, Timone, Hôpital Nord, Sainte-Marguerite)
 Numéro unique : 04.91.38.00.00

TOULON

Nous contacter
 La Marseillaise - Toulon
 agtoulon@lamarseillaise.fr
Annonces légales
 Toulonpub@lamarseillaise.fr

URGENCES

Commissariat
 04 98 03 53 00
Gendarmerie maritime
 04 94 02 81 00
SOS Médecins
 04 94 14 33 33
Urgences médicales
 04 94 14 77 44
Urgences Sainte-Musse
 04 94 14 50 40
Urgences Sainte-Anne
 04 83 16 20 15
Urgences La Seyne
 04 94 11 31 31
Urgences main
 04 94 03 07 07
Urgences dentiste
 08 92 56 67 66
SOS Femmes battues
 04 91 24 61 50
SOS Vétérinaires
 04 98 00 93 64
Service des eaux
 04 94 46 72 72 (nuits et jours fériés)
Urgences gaz
 04 94 41 41 00
Info Sida Toxicomanie
 04 94 62 36 14 (rue Mairaud, à Toulon)
Alcooliques anonymes
 04 94 23 24 99
Groupe de réflexion et d'action pour la défense de l'enfant
 04 94 24 07 97 (consultation gratuite, le mercredi sur rendez-vous)
Urgences gaz
 04 94 41 41 00
Info Sida Toxicomanie
 04 94 62 36 14 (rue Mairaud, à Toulon)
Alcooliques anonymes
 04 94 23 24 99
Groupe de réflexion et d'action pour la défense de l'enfant
 04 94 24 07 97 (consultation gratuite, le mercredi sur rendez-vous)
SOS Amitié
 04 94 62 62 62 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
Refuge de Lagoubran
 Tél. 04 94 62 16 36 (pour les chats)
 Tél. 04 94 24 25 84 (pour les chiens)

SERVICES

AUBAGNE

Prise de rendez-vous facilitée au centre hospitalier
 Le centre hospitalier Edmond-Garcin veut faciliter la prise de rendez-vous de consultations externes et met à disposition des usagers un numéro direct pour les scanners, IRM, échographie, radiologie, pour la gynécologie obstétriques et pour les consultations externes en général. Il suffit d'appeler le 04.42.84.70.70. Les coordonnées des autres spécialisés sont disponibles sur le site internet de l'hôpital www.ch-aubagne ou via le standard au 04.42.84.70.00.

MARSEILLE

CIMETIÈRES

Service des concessions : permanence
 Le service des concessions de la mairie de Marseille assure une permanence tous les samedis. Ces horaires sont mis en place afin de traiter prioritairement les formalités afférentes aux inhumations dont notamment les délivrances et renouvellement de concessions. Service des concessions, 380, rue Saint-Pierre (5^e).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Automobilistes : comment récupérer des points
 Plus de 50 000 permis de conduire ont été invalidés suite à une perte totale des points. En de cas de solde nul, les automobilistes ne peuvent

plus reconstituer leur capital points. Et le permis est annulé pour une période de six mois. Il est possible de récupérer 4 points en suivant un stage de sensibilisation. Ces stages de deux jours, animés par des spécialistes de la Sécurité routière sont organisés dans notre département par l'Automobile Club. Automobile Club de Provence, 149, bd Rabatau, Marseille (10^e). Tél. : 04.91.78.83.00 ou 04.91.78.94.72, fax : 04.91.25.74.38. www.automobileclubprovence.com

Permis : vos points sur Internet
 Le ministère de l'Intérieur a lancé un nouveau service baptisé « Télépoints » sur son site internet, www.interieur.gouv.fr. Il permet aux conducteurs de consulter le nombre de points restants sur leur permis. L'accès se fait au moyen du numéro de permis de conduire et après la délivrance du document officiel par les préfetures et sous-préfetures.

ÉTAT CIVIL

Suivi des demandes de pièces d'identité par Internet
 Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la Ville de Marseille lance le suivi des demandes de pièces d'identité via le site Internet de la Ville et le centre d'appels « Allô Mairie ». L'administré qui a établi une demande de carte d'identité ou de passeport peut désormais savoir en temps réel si son document est disponible au guichet du bureau municipal de proximité où le dossier a été déposé. Pour ce faire, deux méthodes : www.mairie-marseille.fr et « Allô Mairie » au 0.810.813.813. Dans les deux cas, l'administré devra indiquer son nom et la référence de sa demande.

Numérisation des actes d'état civil
 Poursuivant sa démarche de modernisation des services à la population, la Ville de Marseille a entrepris de numériser ses actes d'état civil afin de faciliter leur délivrance. Les actes de naissance des Marseillais nés avant le 1^{er} juillet 1983 étaient déjà disponibles dans la plupart des bureaux municipaux de proximité.

PERMANENCES

Comité chômeurs CGT des quartiers Nord
 S'informer, se défendre, revendiquer... Le comité CGT chômeurs et précaires des quartiers Nord assure des permanences deux fois par semaine. Le lundi et le jeudi après-midi, de 14h à 17h30 dans ses locaux du 20, rue de Lyon dans le 15^e arrondissement. 04.91.62.57.87.

Indecosa CGT Consommation, Logement, Fiscalité, Surendettement

Aubagne
 Association Gastine-Cadenel le Petit Cadenel bât 1
 Permanences sur rendez-vous au 06 13 72 36 07
Marseille
 - L'Union locale
 9^e Permanences Indécosa le 2^e lundi du mois de 10h à 12h
 Permanences juridiques le lundi de 9h à 12h
 - Bourse du travail 2^e étage : 23, boulevard Nédélec. : 08.05.69.03.79 (N° vert appel gratuit), consom13@cgt13
 Permanences les mardis de 9h à 16h.
 - ADDLS
 2, rue Ferdinand-Brunetière 13004 Marseille. 04.61.27.72.76 ou 06.12.07.00.84.
 Permanences du lundi au vendredi de 10h à 12h et tous les après-midis sur rendez-vous.
 - ADCLM
 50, rue Brandis 13005 Marseille (Foyer du peuple).
 Permanences les jeudis de 9h30 à 12h.
 - UL Timone Capelette
 9, rue Julia 13005 Marseille.
 Permanences le vendredi de

10h à 12h.
 - UL des quartiers Sud
 17, rue Revoil 13009.
 04.91.40.15.77.
 Permanences tous les jeudis.
Consommation, logement, cadre de vie
 La CLOV informe de ses permanences d'information et de défense des consommateurs, locataires, usagers et parents d'élèves. Sauf mention contraire, les permanences sont fermées pendant les vacances scolaires.
3^e arrondissement
 - Union locale 2-3 : avenue Roger-Salengro. Bât A, résidence E. Pottier.
 04.91.64.36.97. Lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h. Uniquement pour les habitants des 2^e et 3^e arrondissements.
 - Bellevue, Clovis-Hugues : 29, avenue Edouard-Vaillant, entre les bât 15 et 16 de la cité. 04.96.16.11.64. clcvbellevueclovis-hugues@orange.fr. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 sur rendez-vous uniquement.

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42

COMMUNE DE LA FARLÈDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N° 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° U/2018/006 du 10/12/2018, le Maire de La Farlède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farlède, pour :

- favoriser la création de logements locatifs sociaux, en maîtrisant et en soignant la qualité des futurs quartiers d'habitat,
 - rectifier une erreur matérielle.
- Pour cela il sera nécessaire de :
- majorer le pourcentage minimal de logements sociaux à réaliser pour chaque opération d'ensemble, dans les zones UB et AU affectées à l'habitat (hors AUH1),
 - créer un sous-secteur AUH2Ba1 destiné à accueillir à minima 75 % de logements locatifs sociaux,
 - modifier les orientations d'aménagement et de programmation sur le secteur de la Guibaude et des Servés,
 - modifier les dispositions de l'échéancier prévisionnel à l'urbanisation figurant au rapport de présentation,
 - rectifier une erreur matérielle, consistant en une erreur dans la date mentionnée sur les pages de garde des documents de la modification n° 5 du PLU.
 - modifier le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et la liste des emplacements réservés, afin de les mettre en cohérence avec les modifications mentionnées ci-dessus.
- Le projet de modification n° 6 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, M. Michel RIQUET, colonel de l'armée de terre (e.r.), a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farlède, au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, www.lafarlede.fr, rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbanisme de la mairie de La Farlède aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête se déroulera du **14.01.2019 au 15.02.2019 inclus**. La durée de l'enquête est de 33 (trente-trois) jours.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de La Farlède les :

- lundi 14.01.2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 22.01.2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 30.01.2019, de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 15.02.2019, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, service urbanisme, place de la liberté à La Farlède. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farlède, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueplumodif6@lafarlede.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme pendant un an. Au terme de l'enquête, la modification n° 6 du PLU pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farlède.